

# NOTICE

SUR

## VILLENEUVE-LE-ROI



J'avais entrepris, il y a quelques années, de rédiger un catalogue des livres que renferme la bibliothèque de Villeneuve-sur-Yonne, lorsqu'en procédant à ce travail plusieurs pièces relatives à l'origine de cette localité me tombèrent sous la main. J'étais, à cette époque, habitant de Villeneuve, et tout ce qui avait trait à son histoire ne pouvait manquer de piquer ma curiosité; aussi m'empressai-je de réunir les documents qui me parurent offrir un certain intérêt, et d'en composer la notice dont je me propose de vous donner lecture.

Ces documents sont extraits, pour la plupart, de quelques chartes de nos rois, et notamment d'un mémoire que fit imprimer, en 1726, un sieur Aubry, avocat, à l'occasion d'un procès soutenu par les habitants contre un sieur Megret, grand audiencier de France, seigneur de Passy, qui, en vertu de lettres-patentes

qu'il avait obtenues le 9 février de la même année, voulait réunir à sa seigneurie la paroisse de Saint-Nicolas dépendant dudit Villeneuve.

Toutes ces pièces sont d'accord pour attribuer à Louis VII la fondation de cette ville, et d'ailleurs une lettre écrite à ce roi par Milon de Trainel, abbé de Saint-Marien d'Auxerre, au sujet de la vente que ce dernier avait consentie du terrain sur lequel elle est construite, ferait tomber les doutes qui pourraient encore exister à cet égard.

Ce terrain consistait en une vaste prairie située à l'extrémité d'une plaine dite des Égriselles, au pied de la montagne de Chaumont (*calvus mons*). Elle appartenait aux moines de Saint-Marien d'Auxerre de l'ordre de Saint-Benoit, comme étant une dépendance du domaine des sœurs de leur ordre que Milon avait établies à Valprofonde, à l'entrée de la forêt d'Othe.

Ce domaine leur avait été donné par un sieur Pierre de Beaucène et dame d'Avingarde, sa femme, pour la dot cléricale de Étienne de Beaucène, leur fils, entré dans l'abbaye de Saint-Marien, et de deux de leurs filles entrées dans le couvent de Valprofonde.

Notons, en passant, que Valprofonde, déjà connu en 1160 sous le nom de *Vaul-Parfunde*, est un hameau situé à cinq kilomètres de Villeneuve. Sa population s'élève tout au plus à soixante-quinze habitants. Derrière le petit groupe de maisons qui le composent, s'étend la forêt d'Othe qui, malgré les défrichements partiels que l'on y a opérés, est encore aujourd'hui l'une des plus vastes forêts de la France. La chapelle du couvent est seule restée debout, et sert d'église à cette population

autrefois perdue au milieu des bois. Quant au couvent, il a entièrement disparu ; les pierres provenant de ses ruines ont servi à construire des habitations, et, bien souvent encore, le laboureur, en promenant sa charrue sur l'emplacement qu'occupaient ses vastes bâtiments, met à découvert quelques pans oubliés de ses vieilles murailles.

Il y a cinq ans environ, un habitant, en creusant une cave à deux cents mètres de l'église, rencontra un souterrain que j'allai visiter. Sa largeur est tout au plus d'un mètre, la voûte est construite en pierres calcaires, et sa hauteur à partir du sol jusqu'à la clef est de deux mètres. Ce souterrain doit, bien certainement, prendre naissance dans l'église, et je remarquai qu'à peu de distance de l'endroit où il avait été mis à jour, il se divisait en deux branches dont l'une m'a paru s'enfoncer directement sous la colline qui fait face à l'église, et l'autre, située à gauche, semblait suivre parallèlement cette colline dans la direction de Villeneuve.

Quelle était la destination de ces souterrains ? quelle était leur étendue ?... Il y avait là matière à exploration, mais il fallait déblayer, on craignait les éboulements, puis l'argent manquait, et ces souterrains qui remontent à plusieurs siècles ont continué à garder leurs mystères.

Le désir de créer un appui à ce couvent de femmes isolé au milieu des bois ne contribua pas peu, sans doute, à déterminer les moines de Saint-Marien à céder la prairie sur laquelle Louis VII construisit Villeneuve ; car dans la lettre que Milon de Trainel lui écrivit à l'occasion de cette cession, il lui recommande tout parti-

culièrement ses religieuses de l'abbaye de *Vaul-Parfunde* située à l'entrée de la forêt d'Othe.

Louis VII entoura cette prairie de larges fossés et de fortes murailles flanquées de tours. Quatre portes fortifiées et munies de ponts-levis donnaient accès dans la ville. Elles sont connues sous les noms de portes de Sens, de Valprofonde, de Rampillon et de Joigny. Il posa les fondements d'une église qui, par la hardiesse et la beauté de son architecture, a obtenu le privilège, il y a quelques années, d'être classée au nombre des monuments historiques. Il construisit, en outre, une forteresse ou château dont il est fait mention dans une charte de Charles V, alors régent du royaume, en date du mois de juillet 1359.

Ces murailles et ces tours sont aujourd'hui détruites en partie, et les fossés dans lesquels entrant, jadis, la rivière d'Yonne, ont été convertis en jardins qu'arrose dans son cours un modeste ruisseau. La forteresse, qui portait le nom de château des Salles, a depuis longtemps disparu ; son emplacement est occupé par des tanneries et par quelques maisons qui forment un quartier auquel elle a laissé son nom.

En avant de ce château s'élevait une tour connue sous le nom de tour de Louis le Gros et dont il reste encore une partie assez considérable. Elle est construite en pierres calcaires dont le volume augmentant à proportion de leur élévation, leur donne un aspect régulier. Son diamètre intérieur est de sept mètres quatre-vingts centimètres, et l'épaisseur de ses murs est de trois mètres 75 centimètres. Son élévation au-dessus du fossé qui l'entoure était de cinquante mètres avant qu'on ne

fit la démolition de l'étage supérieur en 1793, pour employer les pierres à la construction du quai de la ville, en amont du pont.

Cette tour communiquait avec le château des Salles au moyen d'un pont-levis et d'une porte dont la baie se voit encore dans le mur d'enceinte de la ville. Il ne reste plus rien de sa distribution intérieure, mais une relation que j'ai lue des ruines qu'elle offrait, il y a une quarantaine d'années, nous apprend qu'elle avait trois étages voûtés en pierre, et qu'au-dessous du premier étage était une salle obscure dans laquelle on ne pouvait pénétrer que par une trappe pratiquée au milieu du pavé.

Cette grosse tour était un fief en chef dont les censives s'étendaient sur quinze fiefs au nombre desquels se trouvaient les seigneuries de Villefranche, de Dicy et de Villeneuve-les-Genêts.

Parmi les seigneurs qui furent châtelains de cette tour, je me contenterai de citer Cautien Garro, seigneur de Fontenelle, de Blainvilliers, de Palteau, Dixmont et Armeau, mort sous Louis XIV, et dont on voit encore la tombe au milieu du sanctuaire de l'église de Villeneuve ; et Benigne d'Auvergne de Saint-Marc, gardien du fameux masque de fer qui, en se rendant aux îles Sainte-Marguerite, s'arrêta pendant une nuit avec son mystérieux captif à son château de Palteau situé à un myriamètre et demi de Villeneuve.

Le nom de Louis le Gros, sous lequel cette tour a été de tout temps désignée, pourrait donner à penser qu'elle faisait partie d'une forteresse élevée antérieurement à la fondation de la ville. Toutefois, nous n'avons trouvé

aucun document de nature à éclaircir cette question. Nous savons seulement que dès 1147, c'est-à-dire seize ans avant la fondation de Villeneuve, il existait de chaque côté de la grande route, depuis la plaine des Égriselles à l'extrémité de laquelle cette ville a été élevée, jusqu'à la fontaine Saint-Marc, qui subsiste encore à deux kilomètres en deçà du côté de Sens, des habitations en assez grand nombre pour que cet endroit fût déjà connu sous le nom de *villa longa* (ville longue). Nous savons de plus que cette ville longue était habitée en partie par des Juifs qui en furent chassés à cette époque par ordre du pape Eugène, lors de son séjour à Sens.

Louis VII aurait donc trouvé un noyau d'habitants assez important pour sa nouvelle ville, et afin d'augmenter plus rapidement cette population, usant en cela du moyen si souvent employé par Louis le Gros, son père, il la dota, en 1163, d'une charte calquée sur celle qui avait été octroyée à la ville de Lorris... Aux termes de cette charte, nul habitant et résidant en ladite ville n'était tenu de payer que six deniers de cens pour tous droits de servitude ou coutume, et ce faisant, nul ne payerait aucun droit de tollage, fourrage, fouage, minage, huitième et vingtième de vin procédant de son héritage, ni aussi de labeur ni nourriture de ses bêtes, ni autres quelconques ; de plus, aucun membre de la commune n'était justiciable que de la juridiction inhérente à cette commune, sans pouvoir jamais en être distrait, même pour plaider contre le roi.

A ces privilèges, les successeurs de Louis VII en ajoutèrent plusieurs autres : par une charte en date du

mois de juillet 1359, Charles V, alors régent du royaume, pour dédommager les habitants de Villeneuve-le-Roi des dépenses qu'ils avaient faites pour la réparation de la forteresse, des murs et des fossés de la ville dans lesquels entrait la rivière d'Yonne, leur permit de peupler ces fossés de telle quantité de poisson que bon leur semblerait, et d'en prendre le profit pour l'employer à l'entretien desdits fossés et forteresse. Il leur accorda également la franchise de la rivière d'Yonne dans le cours d'une lieue, dans laquelle les maîtres pêcheurs établis à Villeneuve avaient la liberté de pêcher, sans être assujettis à autre chose qu'à une prestation annuelle de vingt-quatre livres qu'ils rendaient au domaine.

Au mois de février 1383, Charles VI ayant été informé que les habitants de Villeneuve-le-Roi étaient troublés par le maître des eaux et forêts de Sens et autres officiers, dans l'exercice du droit de chasse à eux octroyé par ses prédécesseurs, leur accorda par des lettres-patentes congé et licence de chasse à toutes bêtes grosses et menues, à chiens, engins, filets et autres harnais loïsibles et convenables, depuis les lieux dits de *Voye-Profonde* (aujourd'hui Valprofonde) jusqu'au Val-du-Chaume, et depuis l'église de Saint-Martin dudit Villeneuve jusqu'au buisson de Teste-à-Pois, du côté devers ledit Villeneuve, et autres lieux circonvoisins, excepté toutefois ès garennes et bois de Dixmont.

En 1495, Charles VII ordonna que les habitants de la ville, faubourgs et territoires de Villeneuve qui achèteraient ou vendraient marchandises le jour de mercredi

de chacune semaine, ne seraient tenus en payer aucun denier ne coutume.

Au moyen de tous ces privilèges, la population ne pouvait manquer de s'accroître rapidement, et bientôt deux faubourgs s'ajoutèrent à la ville, le premier, dit faubourg Saint-Nicolas, dont l'église située à gauche de la route, à quelques pas en dehors de la porte de Sens, fut vendue à la révolution comme bien national, et convertie en une maison bourgeoise dont le vaste jardin n'est autre que le cimetière qui servait à la sépulture des habitants. Il est fait mention de cette église, comme église paroissiale, dans le procès-verbal de réformation de la coutume de Sens qui est de l'année 1555, où il est dit que comparut le curé de Saint-Nicolas et de Saint-Martin es faubourg dudit Villeneuve.

Quant à l'église de Saint-Martin, qui n'était qu'une succursale de celle de Saint-Nicolas, son origine devait être bien ancienne, car son nom figure déjà, ainsi que nous l'avons vu, dans la charte de Charles VI datée de 1383, par laquelle ce prince accordait aux habitants de Villeneuve le droit de chasse à toutes bêtes depuis ladite église jusqu'au buisson de Teste-à-Pois.

Elle était construite sur une hauteur, à deux kilomètres environ de la ville. On cessa d'y célébrer la messe vers 1720, à cause de son état de délabrement ; elle a complètement disparu, mais son souvenir est encore consacré par un pèlerinage qui, sans doute, a bien dégénéré de ce qu'il devait être dans le principe. Chaque année, le lundi de Pâques, garçons et jeunes filles gravissent joyeusement le chemin que suivaient avec recueillement leurs ancêtres, et se livrent, non loin de



l'emplacement qu'occupait cette église, au plaisir de la danse et au singulier amusement de faire rouler du haut de la montagne des œufs rouges qu'ils se disputent à la course, au milieu des rires et des cris que provoquent les faux pas des lutteurs.

Le deuxième faubourg, dit faubourg Saint-Savinien, situé à l'extrémité de la ville, du côté de Joigny, possédait son église à un demi-kilomètre de la ville ; il n'en reste plus aucun vestige.

Enfin, je mentionnerai encore un troisième faubourg, celui de Saint-Laurent, situé de l'autre côté de la rivière d'Yonne, et relié à la ville par un pont de 214 mètres de longueur, composé autrefois de seize arches, remontant, m'a-t-on dit, à Philippe-Auguste. Ce faubourg forma jusqu'en 1777 une seigneurie à part. Elle avait son église, sa cure et son école, ses murs et ses fossés qui dataient de Henri IV. Son église collégiale avait été fondée en 1210. On y célébrait encore l'office divin au moment de la révolution ; c'est à peine si l'on peut, aujourd'hui, en préciser la place. Cette seigneurie appartenait à l'archevêque de Sens, elle avait le titre de châtellenie et comprenait les communes de Bussy-le-Repos et Rousson. Elle porta successivement les noms de *Capella Domini Senonensis super Yonam*, et plus communément celui de *villa fatua* ou ville folle, qu'elle avait au moment où, en 1777, elle fut réunie à Ville-neuve.

Ce n'est pas sans une vive opposition de la part de ses habitants qu'eut lieu cette annexion, et les archives de la mairie conservent encore une protestation de cette époque dont le style témoigne de l'énergie avec laquelle

ils luttèrent contre l'exécution de cette mesure. Ce ne fut qu'avec l'aide de la force armée que l'on parvint à se rendre maître des papiers et registres concernant l'administration de Villefolle pour les transporter à Villeneuve, et malgré le temps qui s'est écoulé depuis cette annexion, la fusion des habitants du faubourg Saint-Laurent avec ceux de la ville ne s'est pas opérée d'une manière tellement complète que l'on ne puisse reconnaître encore chez les premiers ce caractère ferme et résolu qui distingua leurs ancêtres.

Indépendamment des églises dont je viens de parler, Villeneuve renfermait un certain nombre de couvents, notamment un couvent de religieux de l'ordre des Célestins et un monastère de Bénédictins fondé en 1643 par Octave de Bellegarde, archevêque de Sens. L'abbaye des Écharlis y possédait une maison connue sous le nom de Maison-Rouge, située à proximité de la porte de Paris. Une transaction passée en 1511, entre Jacques Morin, quarante-quatrième abbé des Écharlis, et les habitants de Villeneuve, au sujet d'un passage qui leur était dû à côté de cette propriété, nous fait connaître que cette maison était belle et de grande étendue, et que les habitants y avaient toujours retiré leurs titres, ornements et bijoux dans les temps de guerre et de pillage. Beaudouin, trentième abbé, y fut élu l'an 1373, et Guillaume II, quarante-cinquième abbé, en 1520. Ce dernier figure dans une donation faite à son ordre d'une maison située en ladite ville, rue du Puits-d'Amour. Cette abbaye était encore propriétaire d'un moulin qui était situé dans la rue des Tanneries.

Enfin, l'ordre des Templiers y avait aussi un établissement dont l'emplacement est indiqué par une rue qui porte encore le nom de rue de la Commanderie, près la porte de Joigny.

Dès 1175, ces chevaliers avaient conclu avec Louis VII un traité concernant leurs droits sur les terrains qui leur appartenaient compris dans la nouvelle ville, et le genre de décoration qui couronne la porte de Joigny, semblerait même indiquer que la garde de Villeneuve leur avait été confiée par ce roi. Il existe en effet, de chaque côté, sur la toiture de cette porte, deux statuettes représentant deux templiers que je fus à même d'examiner de près, ces statuettes ayant été mises à terre lors d'une réparation qui fut faite, il y a quelques années, à cette porte de ville. Elles sont en plomb et portent un mètre de hauteur. Elles sont vêtues d'une robe de religieux serrée autour de la taille au moyen d'une ceinture à laquelle est accroché un fourreau d'épée. L'une d'elles était coiffée d'une espèce de capuce en forme d'éteignoir, l'autre qui était tête nue, avait probablement reçu autrefois une coiffure semblable. Toutes deux ont la main gauche fièrement campée sur la hanche et le bras droit relevé au-dessus de la tête. La main tenait encore une poignée d'épée dont la lame avait été, sans doute, emportée par le temps. Ces deux statuettes ont été remises en place, et l'épée qu'elles avaient perdue leur a été restituée. Entre elles s'élève une tige en fer qui, bien certainement, devait servir de hampe à l'étendard royal. Mais, il y a une trentaine d'années, on a eu la malencontreuse idée de placer à l'extrémité de cette tige une girouette figurant un coq

qui, sans cesse en mouvement, et tournant à tous les vents, semble se débattre sous ces deux épées, et vouloir dérober sa tête aux coups qui la menacent. Cette modification, toute insignifiante qu'elle paraisse, n'en a pas moins dénaturé l'idée qui avait présidé à la décoration de ce monument, et l'on aurait peine à reconnaître actuellement dans cette girouette ainsi placée entre deux templiers, l'emblème dont cette porte de ville avait été couronnée dans l'origine pour représenter la fidélité des habitants au drapeau de l'ancienne monarchie française.

Villeneuve, comme tant d'autres villes de France, a eu ses vicissitudes et ses révolutions. En 1420, sous Charles VI, à cette époque où la France était livrée à l'anarchie par suite des divisions qui existaient entre la maison d'Orléans et celle de Bourgogne, Villeneuve fut assiégée et prise par les Anglais agissant de concert avec le parti du duc de Bourgogne.

Pendant les guerres de la ligue, cette ville joua un rôle assez actif, et différentes notes trouvées dans la bibliothèque du presbytère et rédigées par un témoin oculaire, sous l'impression des événements qui se passaient alors, nous font connaître l'esprit qui animait la population.

L'une de ces notes écrite en latin et en caractères usités à cette époque, se trouve au verso de la dernière page du premier volume des œuvres de saint Jérôme données par un sieur Jean Gillot, curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Villeneuve. Elle est relative à un service célébré en mémoire du duc de Guise et de son frère le cardinal, deux mois après leur assassinat à Blois (23 décembre 1588). En voici la traduction :

« L'an du Seigneur 1589, le vendredi 4 février, après le premier dimanche de Carême, on célébra dans l'église de Villeneuve-le-Roi un service solennel pour les illustres princes catholiques, monseigneur le révérendissime Louis de Lorraine, archevêque, duc de Reims et cardinal de la sainte Église romaine, et pour son vaillant frère, Henri de Lorraine, prince de Guise, pair de France, comte et gouverneur de la Champagne, tous deux cruellement massacrés à Blois par ordre du roi Henri III. Ces deux athlètes, défenseurs de la foi orthodoxe, tombèrent sous les coups meurtriers de la trahison, l'avant-veille de Noël. Leur mort jeta le royaume dans une grande perturbation. La magistrature et la population catholique assistèrent dévotement à ce service, et une oraison funèbre... (le reste est totalement effacé). »

Cinq autres notes nous apprennent qu'à l'avènement de Henri IV au trône, Villeneuve ne fut pas la dernière à lever l'étendard de la résistance, et que son importance, à cette époque, n'était pas tellement à dédaigner, qu'elle ne lui eût mérité les honneurs de plusieurs assauts.

L'une de ces notes est écrite sur le recto de la couverture, à la fin du deuxième volume des œuvres de saint Jérôme. Les quatre autres, écrites de la même main, se trouvent au verso de la couverture du premier volume in-folio des œuvres de saint Ambroise. Elles sont également en latin dont je donne ici la traduction :

Première note. — L'année de l'enfantement de la sainte Vierge, 1589, à l'aube du quatrième jour d'octo-

bre, une personne appelée seigneur de Saulterre, ennemi juré de la sainte union, accompagné d'un grand nombre de satellites, s'approcha des murs de la ville avec l'intention de la soumettre à la domination de Navarre, mais il dut se sauver sans s'emparer de la proie qu'il convoitait.

Deuxième note. — A l'aurore du cinquième jour de février de l'an de notre rédemption 1590, d'autres soldats, infectés du venin de l'hérésie, vinrent attaquer et briser la barrière qui protégeait la porte dite de Joigny, mais Dieu qui conserve cette ville nous délivra du danger, grâce aux prières adressées à la bienheureuse vierge Marie, sa divine mère et notre patronne.

Troisième note. — L'an du Seigneur 1590, le 14 du mois de mars, le mercredi après le jour des Cendres, M. Briant, bachelier très-distingué en théologie, prit possession de la charge des âmes de Villeneuve-le-Roi, en présence d'un grand concours d'habitants ; on était alors en pleine guerre.

Quatrième note. — L'an de grâce 1591, le samedi après les Cendres tombant cette année le 2 mars, des détachements de cavalerie et d'infanterie de la faction de Navarre, composés de soldats très-dangereux, ne respirant que carnage, tentèrent d'escalader les murs de la ville au moyen d'une très-longue échelle qui est encore suspendue aux colonnes de l'église, mais le fondateur et le gardien de la cité céleste nous délivra de cette tentative qui mit toute la ville en émoi.

Cinquième note. — Enfin, le 8 décembre, jour de la conception immaculée de la Vierge, mère de Dieu, l'an

du Seigneur 1592, les murs de la ville furent escaladés avec des échelles de corde.

Deux ans plus tard, à une époque, cependant, où l'abjuration de Henri IV avait déjà entraîné la soumission de plusieurs villes importantes, nous voyons Villeneuve s'opiniâtrer encore à repousser son roi. Cette fois, elle dut payer cher sa résistance, et un acte de notoriété dressé devant Barbotte, notaire, le 3 novembre 1669, sur l'attestation d'un sieur Guillaume Naudin, témoin oculaire, nous apprend que cette ville fut de nouveau assiégée, prise et saccagée, le jeudi 27 janvier 1594, par les capitaines Edme Dupré, seigneur de Tannerre, petit bourg de l'Auxerrois, et René Viau, sire de Champlivaut, agissant tous deux sous les ordres du maréchal de Biron. Le gouverneur de la grosse tour nommée du Lys, chargé de la défense de la ville, fut tué l'un des premiers sur la brèche, à côté de la porte de Sens. Cet acte constate, en outre, que, par suite du massacre, il ne resta que 170 habitants couchant la plupart sur la paille, dans leurs maisons pillées, et mourant tous de faim.

Peut-être pourrait-on taxer d'exagération la déposition du sieur Naudin, si une enquête faite le 11 décembre 1601 par un sieur de Beaujeu, conseiller du roi, sur une requête en dégrèvement d'impôts présentée à Henri IV par le clergé du diocèse de Sens, ne venait, malheureusement, confirmer que, depuis 1594 jusqu'à 1598, le territoire de ce diocèse fut cruellement ravagé par des chefs de partisans et par l'armée du roi elle-même, sous la conduite du maréchal de Biron ; que nombre de bourgs et villages, autrefois dans une situa-

tion florissante, furent pillés et incendiés ; que leur population fut presque complètement détruite, et que celle de Chigy, entre autres, qui s'élevait de 4 à 500 feux, fut réduite à 17 ou 18.

Cette enquête à laquelle nous renvoyons ceux de nos collègues qui seraient curieux d'obtenir de plus amples détails, se trouve relatée dans le tome neuvième des Bulletins de notre Société.

Terminons cette notice par la nomenclature des différents noms que porta Villeneuve. D'après les documents que nous avons consultés, cette ville, dans l'espace de cinq siècles, aurait changé six fois de nom. Appelée Villefranche-le-Roi en 1163, lors de sa fondation, nous la voyons, un peu plus tard, prendre le nom de Villeneuve-sur-Yonne auquel elle substitua, en 1186, celui de Villeneuve-le-Roi pour s'appeler ensuite la Ville-Longue, et reprendre au commencement du dix-huitième siècle son nom primitif de Villeneuve-le-Roi qu'elle conserva jusqu'en 1793 et qu'elle remplaça de nouveau par celui de Villeneuve-sur-Yonne qu'elle porte aujourd'hui.

Mon intention n'est pas de rechercher ici les raisons qui ont pu provoquer des changements de noms si nombreux, nous les trouverions, sans doute, dans l'histoire de ces guerres intestines qui, tant de fois, déchirèrent la France. Tel était, en effet, l'excès des haines politiques, que les vainqueurs s'acharnaient à détruire jusqu'aux noms qui pouvaient rappeler le souvenir des vaincus.

Aujourd'hui que les esprits plus civilisés ont compris qu'une seule et même pensée devait les réunir, et que tous les efforts devaient converger vers un même but,



la grandeur et la prospérité du pays, ces divisions si désastreuses qui n'avaient, le plus souvent, pour mobile, que l'amour-propre blessé de quelque grand ou l'intérêt personnel de quelque ambitieux, ne sauraient plus exister.

Les noms et les emblèmes qui servaient à distinguer les partis ne présentent plus, actuellement, qu'un intérêt historique, et nombre de villes, dans le seul but de témoigner de leur antique origine, et sans que l'on puisse y voir aucune signification politique, ont exhumé de leurs archives poudreuses leurs vieux parchemins, et arboré au grand jour leurs anciens blasons.

Villeneuve, suivant en cela l'exemple de ses devancières, a fait rétablir depuis quelques années, sur les actes et papiers émanant de son administration municipale, l'empreinte de ses vieilles armoiries, trois tours crénelées surmontées de trois fleurs de lis, le tout d'or, et entouré d'une banderolle portant cette devise : *villa nova regia*.

Espérons qu'un jour viendra où cette ville, fière à juste titre des traditions qui se rattachent à son origine, reprendra son véritable nom de Villeneuve-le-Roi, et par ce nouvel hommage rendu à la mémoire de son fondateur, prouvera une fois de plus encore que le temps et les révolutions n'ont pu détruire chez elle le sentiment de la reconnaissance.

BRISSOT.

